

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 septembre 2026

La séance du conseil municipal de Prévost du 14 septembre a été marquée par le dossier controversé d'une nouvelle tour de télécommunication, mais aussi par plusieurs annonces touchant la vie démocratique, l'aménagement urbain, la sécurité routière et les activités automnales.

Une rencontre avec les candidats provinciaux — À l'approche des élections provinciales, la Ville organisera une rencontre avec les cinq candidats déclarés dans la circonscription de Prévost, le 22 septembre à 20 h, à la salle Saint-François-Xavier. Le conseil entend leur soumettre des questions portant notamment sur les dossiers

locaux afin de mieux connaître leurs engagements envers la municipalité.

Le maire a également souligné le récent classement *Léger* qui place Prévost au deuxième rang des villes les plus heureuses du Québec, parmi plus de 80 municipalités évaluées.

La tour de Bell au cœur des préoccupations — Une part importante

de l'intervention du maire a porté sur le projet d'installation d'une tour de télécommunication de Bell Canada. La Ville rappelle que ce type d'infrastructure relève de la compétence fédérale et qu'une Municipalité ne peut légalement en interdire l'installation.

Bell envisageait initialement un emplacement dans le secteur de Shawbridge, à proximité du Métro, de deux garderies et d'une école secondaire. La Ville a plutôt favorisé un terrain situé dans le secteur du Versant du Ruisseau, en milieu boisé et à une distance estimée entre 350 et 500 mètres des habitations. La topographie permettrait également de réduire considérablement l'impact visuel de la tour.

Selon la présentation faite au conseil, ce deuxième emplacement est moins avantageux pour Bell puisqu'il nécessite notamment l'aménagement d'un chemin et du câblage supplémentaire, mais il permettrait d'éloigner l'installation des secteurs les plus densément habités.

Même si les règles fédérales n'imposent un avis qu'aux résidents situés dans un rayon de 225 mètres, la Ville indique avoir élargi l'information à la population, notamment par son site Web, Facebook et une séance publique tenue le 2 septembre. Les citoyens qui souhaitent faire connaître leur opposition ou leurs préoccupations sont invités à s'adresser directement à Bell ainsi qu'aux autorités politiques fédérales.

Des assemblées dans les quartiers — Le conseil souhaite également instaurer des « Assemblées de quartiers », rencontres plus informelles que les séances municipales et organisées district par district. Elles permettront aux citoyens de discuter directement des enjeux de leur secteur. Un sondage doit déterminer les moments les plus propices à leur tenue.

Le maire est par ailleurs revenu sur Le cœur en fête, organisé à l'occasion de l'inauguration de l'avenue du 4-Mai, devant la nouvelle école secondaire. L'événement est présenté comme une façon de développer des espaces publics favorisant les rencontres et la vie communautaire.

Sécurité routière et environnement — Prévost lance également, en partenariat avec la SAAQ, la campagne « Attention Pompon ». Une nouvelle mascotte et des bollards personnalisés seront utilisés afin d'attirer l'attention des automobilistes et de les inciter à ralentir dans les secteurs fréquentés par les piétons.

En prévision du Sommet des Laurentides sur l'environnement, le 26 octobre, le conseil appuie un sondage conçu par des élèves d'une école secondaire de Saint-Jérôme et destiné aux jeunes de 12 à 25 ans. L'objectif est de recueillir 1 000 réponses afin que leurs préoccupations environnementales puissent être présentées au sommet.

Enfin, le Marché de Prévost poursuivra ses activités les samedis jusqu'à la mi-octobre. La course de boîtes à savon du Club Optimiste se déroulera le 27 septembre devant l'école des Falaises. Les inscriptions sont aussi ouvertes pour la ligue intermunicipale de hockey, qui réunit des jeunes de Prévost et de plusieurs municipalités voisines.

La séance du Conseil — Grands projets d'infrastructure, nouveaux programmes d'aide aux citoyens, environnement et développement

urbain ont occupé une bonne partie de la séance de septembre. Le conseil a notamment autorisé le financement temporaire de la future bibliothèque et du pont de l'avenue du 4-Mai, tout en adoptant deux mesures d'aide financière destinées directement aux citoyens.

Bibliothèque et pont : le financement se précise — Deux importants chantiers municipaux nécessiteront des marges de crédit temporaires auprès de la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord : jusqu'à 16,85 M\$ pour la bibliothèque et la salle communautaire, et 9 millions pour le pont de l'avenue du 4-Mai et les travaux d'aqueduc. La future bibliothèque occupera le rez-de-chaussée du nouvel édifice, tandis que le centre communautaire sera aménagé au rez-jardin.

La Ville a également embauché Yannick Morin comme surveillant de chantier de la bibliothèque. Son expérience au ministère des Transports devrait permettre un suivi serré des travaux et, surtout, de limiter les coûts supplémentaires en cours de construction.

Réparer plutôt que jeter — Le conseil a adopté un programme particulièrement concret en matière d'environnement : la Ville remboursera 50 % des frais de réparation d'un objet, jusqu'à concurrence de 300 \$. Vêtements, meubles, appareils électroniques et électroménagers sont notamment admissibles, pour les factures de plus de 35 \$. Le programme sera financé par le Fonds de consommation responsable, lui-même alimenté par les redevances municipales sur les bouteilles d'eau et les verres jetables, qui rapportent environ 50 000 \$ annuellement. Il n'aura donc pas d'incidence sur le compte de taxes.

Une seconde aide vise certains propriétaires, notamment rue des Pins, qui doivent débrancher leur drain français du réseau sanitaire pour le raccorder au réseau pluvial. La Ville assumera 50 % des travaux, jusqu'à 2 000 \$. L'objectif est de diminuer la quantité d'eau acheminée et traitée inutilement à l'usine d'épuration.

P5, épuration et sécurité incendie — La procédure d'approbation concernant le poste de pompage P5 n'a suscité aucune demande de référendum, alors que 1 185 signatures auraient été nécessaires. Le projet peut donc poursuivre son cheminement.

La Ville a également accordé un avenant de 51 329 \$ à CIMA+ afin de concevoir une solution temporaire permettant d'augmenter la capacité de traitement de l'usine d'épuration. Une quote-part de 67 126 \$ sera par ailleurs versée à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Rivière-du-Nord, dans le contexte de l'intégration prochaine des services.

Urbanisme et vie communautaire — Plusieurs dossiers d'urbanisme ont été approuvés dans les secteurs du Vieux-Shawbridge et du Vieux-Prévost. Le conseil a notamment donné son feu vert à l'installation d'un studio de tatouage au 1025, rue Principale, projet qui n'a suscité aucun commentaire lors de la consultation publique.

Le groupe Pickleball Prévost a par ailleurs obtenu son accréditation municipale et concentrera ses activités sur les terrains de Val-des-Monts.

Enfin, la Ville demandera au gouvernement québécois que les garderies en milieu familial soient reconnues comme des entreprises lors de sinistres,

afin de faciliter leur relocalisation et d'assurer plus rapidement la continuité des services de garde.

Périodes de questions : la tour revient au premier plan — Les deux périodes de questions ont été largement dominées par le projet de tour de télécommunication de 75 mètres. Malgré les explications données par le maire en ouverture de séance sur les limites du pouvoir municipal et le choix d'un emplacement jugé moins dommageable, plusieurs citoyens ont remis en question la stratégie de la Ville.

Des résidents ont notamment soulevé les conséquences possibles de l'installation sur le paysage et l'environnement, particulièrement à proximité de la réserve naturelle Alfred-Kelly. Des préoccupations ont également été exprimées quant aux effets des radiofréquences sur la santé et à une éventuelle diminution de la valeur des propriétés avoisinantes. Une pétition regroupant plus de 1 100 signatures a été évoquée pour démontrer l'importance de l'opposition.

Certains citoyens ont surtout insisté sur le fait que le terrain convoité appartient à la Ville : selon eux, celle-ci pourrait donc simplement refuser de le louer à Bell. Le maire a répondu qu'un tel refus ne garantirait pas l'abandon du projet. Bell pourrait alors chercher à imposer une autre localisation en faisant appel aux mécanismes fédéraux, les télécommunications relevant d'Ottawa. La Ville dit avoir examiné une dizaine de sites au cours des dernières années et considère l'emplacement retenu comme celui ayant le moins d'impact sur les secteurs habités.

Le maire a aussi rappelé l'importance d'améliorer la couverture du réseau, notamment pour les communications d'urgence, évoquant les difficultés rencontrées lors du derecho (événement climatique de mai 2022). Devant les inquiétudes concernant les radiofréquences, il s'est engagé à rencontrer les responsables de la Santé publique afin d'obtenir leur évaluation du dossier.

Participation citoyenne : un nouveau règlement questionné — Des citoyens ont également interrogé le conseil sur le remplacement du Règlement 820 par le Règlement 880, qui encadre la participation publique en matière d'urbanisme. Certains craignent que cette modification réduise leurs possibilités de recours.

Le conseil a expliqué que le règlement précédent présentait des problèmes juridiques. Le nouveau mécanisme prévoit plutôt deux registres permettant de distinguer l'opinion des résidents directement concernés de celle des citoyens des secteurs environnants. Ces consultations ne constituent toutefois pas un référendum : elles doivent permettre au conseil de mesurer l'opposition ou l'appui à un projet avant de prendre une décision dont les élus demeurent politiquement responsables.

Enfin, le conseil a annoncé la mise sur pied, dès cet automne, d'un comité consacré à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, dont la conseillère Sara Dupras sera responsable.

La prochaine séance ordinaire du conseil est prévue le mardi 13 octobre, et le *Journal* ne pourra pas couvrir la séance compte tenu des délais liés à son impression.

Avis de clôture d'inventaire

Prenez avis qu'un inventaire des biens et des dettes de la succession de Stéphane Genest, décédé le 21 mai 2026, domicilié à Prévost, a été clôturé. Cet inventaire peut être consulté par les personnes intéressées à l'adresse suivante : 2001, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme J7Y 1M7. Donné ce 8 septembre 2026 par Claire Mineau, liquidatrice 450-820-2211.

PHYSIOTHÉRAPIE - OSTÉOPATHIE PRÉLÈVEMENTS SANGUINS

Thérapie manuelle — Analyse de la course à pied
Réadaptation post-opératoire — Rééducation vestibulaire
Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches (PPAS)
Rééducation périnéale pour femmes (Fuites urinaires)

PHYSIOTHÉRAPEUTES

Jasmine Perreault
Caroline Perreault
Catherine Paquin
Laurence Gauvin Couture
Jasmine Guénette-Labelle

OSTÉOPATHES

Kim Aspirot
Émilie Bérubé
Nina Uytterhaeghe

INFIRMIÈRE

Johanne Roy

CLINIQUE
PHYSIOTHÉRAPIE
DES MONTS

2994, boul. du Curé-Labelle, suite 101, Prévost, J0R1T0

450.224.2322 www.physiodesmonts.com